COMMUNE DE HOCHSTETT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 Avril 2018

Sous la présidence de M. Clément JUNG, Maire

<u>Présents</u>: LAUGEL Antoine, SCHWARTZ Bernard, WENDLING Cyril, REISS Daniel, LEBEAU Marie-José, OSTER Marie-Paule, ROESCH Caroline, BURG Daniel, ROESCH Caroline, HOLLENDER Claudia <u>Absent</u>: WEIBEL Sébastien,

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 février 2018

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite réunion.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame OSTER Marie-Paule est nommée secrétaire de la séance de ce jour.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Vu la suppression du budget annexe assainissement et l'intégration des résultats de ce budget annexe dans le budget principal au 1er janvier 2017, les résultats à affecter sont déterminés comme suit :

| Résultat de fonctionnement budget principal = | 147 000,34 |
|---|--------------------|
| - Résultat de fonctionnement assainissement = | - 25 098,69 |
| - Résultat de fonctionnement cumulé à affecter = | 121 901,65 |
| | |
| - Résultat d'investissement budget principal = | 59 654 <i>,</i> 79 |
| - Résultat d'investissement assainissement = | 44 866,11 |
| - Restes à réaliser budget principal = | 0,00 |
| - Restes à réaliser assainissement = | 0,00 |
| | |
| - Besoin de financement à couvrir = | 0,00 |

Décide d'affecter les résultats 2017 comme suit :

- en report à nouveau au compte 002 pour la totalité, soit la somme de 121 901,65 €
- excédent d'investissement reporté au compte 001 = 104 520,90 €

(Adoptée à l'unanimité)

4. BUDGET PRIMITIF 2018

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2018 dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet:

Décide à l'unanimité des membres présents

D'arrêter le budget primitif comme suit :

Section d'investissement

Dépenses 209 432 € Recettes 209 432 €

Section de fonctionnement

Dépenses 251 566 € Recettes 251 566 €

RECONNAIT ET APPROUVE les états annexés au budget, à savoir: l'état des emprunts, l'état du personnel et les informations statistiques.

ARRETE le détail de l'article 6574 "Subventions» conformément à l'état joint au Budget Primitif (Adoptée à l'unanimité)

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal,

VU le résultat du compte administratif 2017;

VU la réforme fiscale de l'Etat ;

VU l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 ;

VU le programme prévisionnel d'investissements présenté par le Maire ;

- DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes comme suit :

| * | Taxe d'habitation | 3,98 % |
|---|---|---------|
| * | Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 4,00 % |
| * | Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 17,00 % |

(Adoptée à l'unanimité)

6. DIVERS:

- Le Maire informe les conseillers d'un projet d'aménagement de parking sur la parcelle du prolongement de l'impasse de la mairie. Selon un avant-projet établi par le service voirie de la CAH, cet aménagement permettrait d'envisager 10 ou 12 parkings. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.
- 2. Balayage des trottoirs : comme en 2017 un balayage des trottoirs sur l'ensemble de la commune est envisagé fin juin début juillet, selon planning du balayage régulier fait par la CAH.

Pour extrait conforme Le Maire : Clément JUNG